



Syndicat INTER87 FSU  
44, rue Rhin et Danube  
87280 LIMOGES

☎ : 05 87 41 62 29 📧 e-mail : [inter87fsu@sfr.fr](mailto:inter87fsu@sfr.fr)

*Permanence tous les jours sauf le mercredi*

Limoges, le jeudi 19 Mars 2020

Objet : confinement COVID 19

Monsieur le Préfet,

Le syndicat INTER87 FSU tient par la présente à vous alerter sur le non respect des directives de l'État par certaines collectivités de la Haute-Vienne concernant le confinement et la continuité du Service Public dans notre département.

Nous recevons depuis le 16 mars nombre d'appels d'agents des collectivités, notamment des mairies, qui sont désorientés de part le manque d'informations précises des élus. Les directives prises à leur encontre par leur haute hiérarchie sont souvent contradictoires avec ce que les médias nationaux retransmettent des plus hauts services de l'État et du Président de la République lui-même.

C'est ainsi que plusieurs collectivités interprètent, de façon cavalière, les injonctions nationales en imposant aux agents de leurs communes des directives et des travaux qui ne ressortent pas des tâches impérieuses nécessitées par la pandémie.

Le gouvernement a pourtant insisté sur la nécessité du confinement de la population. Mais dans le même temps, des employeurs publics ordonnent aux agents de travailler ensemble pour des travaux courants, comme des travaux de peintures ou de tonte, des permanences dans des services administratifs qui ne ressortent pas des obligations de sécurité publique ou de continuité du Service Public. D'autres autorisent les agents à rester à leur domicile mais leur demandent de déposer des congés annuels ou des heures de récupération.

Des représentants syndicaux d'INTER87 FSU, qui, de part leur mandat de représentants du personnel osent se dresser contre ces directives contraires à l'intérêt général se voient également agressés, menacés et parfois punis par certains élus peu scrupuleux du respect des décisions nationales.

Devant le désarroi des agents territoriaux de notre département, et la méconnaissance, volontaire ou non, de certaines collectivités territoriales, des décisions de lutte contre le fléau qui frappe notre pays aujourd'hui, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, d'éditer de façon précise auprès de toutes les collectivités de la Haute-Vienne, un courrier répertoriant les seules fonctions impérieusement nécessaires qui imposent la présence des territoriaux à leur travail, permettant ainsi aux agents non concernés par ce dernier de rester confinés chez eux.

Soucieux des missions d'intérêt général dont ils ont la charge, ces agents territoriaux ne doivent pas moins être considérés comme des femmes et des hommes auxquels la Nation doit protection. Il ne saurait en être autrement.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations syndicales les plus distinguées

**Pour INTER87 FSU**

**Le Secrétaire Départemental**

**Pascal FILLEUL**